

## SEANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt sept juin à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

### RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire informe que le Conseil d'Ecole réuni le 22 juin 2017 en présence des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des élus des trois communes du regroupement scolaire, a évoqué le projet de décret actuellement à l'étude concernant les rythmes scolaires et s'affirme favorable à un retour à une semaine de 04 jours d'école, les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès la rentrée de septembre 2017.

Mme le Maire informe que Messieurs les Maires des communes de Cideville et de Flamanville, formant avec Motteville le regroupement pédagogique des vergers de Caux sont également favorables au retour à la semaine de 04 jours d'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès la rentrée de septembre 2017..

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil se prononcent à l'unanimité des votes pour un retour à la semaine de 04 jours d'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la rentrée de septembre 2017.en accord avec le Conseil d'école et les Maires des communes du regroupement scolaire.

La présente délibération de Conseil sera transmise à Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale pour suite à donner, dès l'entrée en vigueur du texte du décret.

### RESTRUCTURATION DE VOIRIES

Mme le Maire rappelle aux Membres du Conseil que plusieurs voiries de la commune sont en mauvais état ; une réfection doit être prévue : rue des chardonnerets, hameau de Beaulieu, hameau du chemin, la Hongrie.

L'estimation globale des travaux s'élève à 34 362.48 € HT

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil

Décident :

- de faire effectuer ces travaux
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2017 (DSIL)
- de solliciter une subvention auprès du Département
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la commune

Approuvent la dépense et son inscription au budget 2017

Autorisent Mme le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires à l'avancement du projet.

## TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré pour 2017 au groupement de commande organisé par la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville. Elle informe que l'appel d'offre a retenu l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux aux meilleures conditions. La procédure a fait réaliser une économie d'environ 28 % sur les estimations initiales. Mme le Maire informe que des travaux supplémentaires pourront, si besoin être ajoutés ; ils bénéficieront des mêmes tarifs. Le Conseil en prend acte.

## QUESTIONS DIVERSES

- Départ de Mme Françoise Thomas, Rédacteur à la commune de Motteville : Mme le Maire informe le Conseil que Mme Thomas a fait valoir ses droits à la retraite au 01 décembre 2017 et qu'elle souhaite bénéficier jusqu'au 30 mars 2018 d'un cumul emploi-retraite par contrat. Le Conseil en prend acte.

- Clic du pays de Caux : Mme le Maire lit le courrier de la CLIC qui remercie la commune de l'attribution de la subvention 2017. Le Conseil en prend acte.

- Etang : un Conseiller informe que l'étang de Motteville est actuellement pratiquement à sec et propose de profiter de cet assèchement pour le faire nettoyer. Le Conseil en prend acte.

- Circulation rue du stade : La rue du stade est en sens unique ; plusieurs élus signalent que des véhicules empruntent régulièrement cette rue, ne faisant aucun cas du panneau sens interdit posé après le croisement avec la rue du tortillard. Mme le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à une réglementation de la circulation qui ferait respecter ce sens unique.

- Terrain de football :

Plusieurs élus affirment avoir constaté régulièrement des agissements inappropriés après les matchs sur le terrain de football et dans les locaux communaux dédiés. Mme le Maire propose de mettre en place une réglementation pour l'occupation respectueuse des locaux et du terrain. Le Conseil en prend acte.